



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
*Pas-de-Calais*

ARRONDISSEMENT  
*Saint-Omer*

CANTON  
*Fruges*

## COMMUNE DE THEROUANNE

### Procès-verbal Conseil Municipal du 20 Juin 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le 20 Juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Théroouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHEVALIER Alain, Maire, en suite de convocation en date du 13 Juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de  
- Mme Andrée DEZEQUE qui a donné procuration à M. Alain CHEVALIER

Secrétaire de séance : Mme Cathy BECQUART

Le compte rendu de la séance du 23 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

#### I) Délibérations

##### 1) Modification des statuts du RPC de la Morinie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le syndicat RPC de la Morinie a présenté un projet de modification des statuts qui sera délibéré lors de son projet prochain conseil syndical.

Les principales modifications portent sur la participation financière des communes.

L'article 7 est modifié comme suit :

La contribution des communes associées sera calculée selon la répartition suivante :

- 40% en fonction de la population de l'année N,
- 40% en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée N-1,
- 20% en fonction du potentiel fiscal N-1.

Les dépenses exceptionnelles (démission, chômage, interventions techniques, dépenses d'énergie...), peuvent être remboursées en déduisant la contribution des communes, à condition que cela soit approuvé par des délibérations simultanées de ces dernières.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de statuts modifiés du RPC de la Morinie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le projet de statuts modifiés du RPC de la Morinie.

- 2) Ajout Tarif pour location de la petite salle Cérémonie Rencontre familiale après obsèques à compter du 20 Juin 2024.

**FORFAITS DE NETTOYAGE :**

Nettoyage partiel sans cuisine : 80 €

Nettoyage complet avec cuisine : 150 €

**CAUTIONS :**

Caution location : 200€

Caution ménage : 150 €

**ARRHES :** La moitié du prix de la location

- Pour les manifestations d'intérêt général (assemblées générales à caractère non commercial, expositions, conférences, réunions, manifestations culturelles etc...) organisées par les associations de la commune, dûment déclarées et reconnues, la grande salle et la petite seront données gratuitement sauf nettoyage.
- Les associations de la commune, dûment déclarées et reconnues, auront droit à un demi-tarif pour une manifestation dans l'année organisée par elles.
- La verrerie et vaisselle et tous autres matériels détériorés seront remboursés par les utilisateurs (prix indiqués en annexes dans les règlements de location et d'utilisations).
- Le tarif « habitant de Théroouanne » est consenti aux parents domiciliés à Théroouanne pour une réservation concernant un enfant.

**II) Informations et questions diverses**

- 1) Organisation de la fête du RPC le 22 Juin 2024

Les adjoints et conseillers municipaux ont reçu l'invitation pour la fête du RPC qui aura lieu le 22 juin 2024.

- 2) Préparation des Elections Législatives des 30 Juin et 07 Juillet 2024

Les tours de permanence ont été établis pour les Elections législatives des 30 Juin et 07 Juillet 2024 par les adjoints et conseillers municipaux.

- 3) Organisation des festivités du 14 Juillet 2024

(Voir Programme)

- 4) Location de la Salle des Fêtes : demande du Club des Collectionneurs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Club des Collectionneurs de Théroouanne, dans un courrier adressé au Conseil Municipal, sollicite la location de la Salle des Fêtes de Théroouanne tous les 4<sup>ème</sup> samedi après-midi par mois de 13h00 à 16h30 soit 11 samedi par an pour faire ses réunions.

Le Conseil Municipal donne son accord ; à l'unanimité des membres présents, pour un tarif de 100 € par location soit un total de 1100 € pour 11 locations.

Le Conseil Municipal décide de faire l'essai pour 1 an. Une convention sera établie entre la Commune de Théroouanne et le Club des Collectionneurs.

5) Travaux

- Trottoirs : Grand'Rue et Chaussée Brunehaut plus couvercle de puisards (Devis LEROY TP)  
71 520 € (subvention inondations).
- Berges de la Petite Lys : Devis Ets Lebleu, un appel d'offres sera fait par l'intermédiaire de la CAPSO
- Petits travaux :  
Peintures murs de la Mairie  
Retirer les boiseries en façade de la Salle des Fêtes  
Nettoyer le terrain de pétanque près du City-Stade  
Fossé de la Trésorerie à côté de TERNOVEO (les travaux ont été effectués par les ETS MEQUINION de Théroüanne montant du devis 1716 €.  
Nettoyage, débroussaillage ancienne école  
Réfection du City-Stade

6) Autres informations et Questions Diverses

- Modification du PLU (réserve n° 4) : Demande de M. Jean-Luc LECLERCQ
- Produit lutte contre les rongeurs : un devis a été demandé 247 €
- Souscription option Energie Renouvelable : Le Conseil Municipal ne donnera pas suite
- Travaux de Réfection de la Rue du Marais par la CAPSO : Une réunion aura lieu le 28 Juin avec les Ets SADE. Eurovia a eu le marché
- Association TELETHON : Le TELETHON a fait une demande de subvention auprès du CCAS qui a accepté.
- Chevaux boulonnais : Dimanche 23 Juin après-midi.

La séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance,

Mme Cathy BECQUART



Le Maire,

M. Alain CHEVALIER